

FICHE PROGRAMME

CONDUITE D'ENGINS DE LEVAGE

Référence : PR5025

Recyclage à la Conduite en Sécurité CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE

Permettant au chef d'entreprise de délivrer une autorisation de conduite interne
(ACES)

Pré Requis :

Etre âgé de 18 ans au minimum et être déclaré apte par la médecine du travail
Avoir déjà été formé à la conduite en sécurité des chariots élévateurs

Profil du stagiaire :

Personne confirmée, appelée à utiliser un chariot

Objectifs :

Etre capable de conduire un chariot en sécurité.
Formation Aptitude à la Conduite en Sécurité (ACES) permettant au chef d'entreprise de délivrer une autorisation de conduite interne

Durée et rythme :

1 jour soit 7 heures

Effectif :

Groupe de 1 à 6 participants

Format :

Présentiel

Programme :

Rappel théorique en salle

Synthèse des différentes obligations légales et réglementaires
Qualification du personnel (avis ou certificat d'aptitude et autorisation)
Analyse des risques, cas concrets d'accidents, les responsabilités
Présentation des différentes catégories de chariots, examen d'adéquation
Vérifications à la charge de l'utilisateur, consignes d'utilisation
Compréhension de la plaque de charge
Règles de gerbage et reprise de charge
Rappel des règles d'utilisation, prise en compte des contraintes spécifiques aux sites d'utilisation

Rappel pratique

Mise en application des vérifications
Circulation
Manutention
Rappel des dispositions relatives à l'environnement

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session

Moyens et méthodes pédagogiques :

Évaluation des connaissances théorique

Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique

Qualité du/des formateurs :

Connaissance du domaine de la formation à animer

Expérience dans le domaine en rapport

Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie

Formateur titulaire des CACES de la catégorie

CV détaillés sur simple demande.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Recyclage :

Tous les cinq ans ou lors de changement de matériel important

Tarifs : Nous consulter